



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France en Inde

INSTITUT
FRANÇAIS

INDE

CONVENTION DE VOLONTARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'INSTITUT FRANÇAIS EN INDE

Sis : Ambassade de France en Inde, 2 Dr. A.P.J. Abdul Kalam Road, New Delhi 110 011
représenté par son Directeur, M. Bertrand de HARTINGH
ci-après dénommé « **IFI** »

ET

M. KARAN PREET SINGH

de nationalité indien(ne), né(e) le : 11 Mai 1993

Domiciliée à : 62 /1 Krishan Kunj-2, Laxmi Nagar, New Delhi-110092

Tel : 84 47 69 61 68

ci-après dénommée « **Volontaire** »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités d'accueil du volontaire au sein de l'Institut Français en Inde pour l'exhibition « The Experience » pendant Bonjour India 2017-18.

Article 2 : Objectif du volontariat

Le volontariat a pour objet essentiel d'assurer le travail au sein de l'exhibition « The Experience ». Les tâches confiées seront entre autres :

- L'accueil du public à l'exhibition
- La facilitation de la circulation des visiteurs à l'exhibition
- L'explication aux questions des visiteurs

Le volontaire travaille sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Institut Français en Inde et sous l'autorité de l'Attaché pour l'Innovation et le Multimédia.

Article 3 : Conditions du stage

Le volontariat se déroulera au lieu de l'exhibition – Lawn 5, India Gate à New Delhi du **23 au 28 novembre 2017**.